

Les portes sectionnelles Habitat et portes de garage enroulables vendues par La Toulousaine à compter du 24 avril 2015 bénéficient de la garantie contractuelle suivante

1 - Durée

La Toulousaine garantit ses produits durant 5 ans à compter de leur date d'expédition.

2 - Etendue

Cette garantie s'étend, au choix de La Toulousaine, à la réparation ou au remplacement des pièces reconnues défectueuses dans la limite des exclusions définies ci-dessous.

Lorsque cette garantie est mise en jeu durant la période initiale de 5 ans, les pièces remplacées ne sont garanties que jusqu'à l'échéance initiale de 5 ans.

Les accessoires et motorisations sont garantis selon les conditions du fabricant.

3 - Exclusion

Cette garantie comprend uniquement la réparation ou le remplacement des pièces reconnues défectueuses par La Toulousaine après examen, à l'exclusion de toute participation à tout autre préjudice quel qu'il soit.

La garantie ne couvre notamment pas la prise en charge :

- des frais de dépose – démontage – repose des produits,
- des détériorations dues :
 - à l'usure normale et aux consommables (pile, ampoule, câble, joint caoutchouc, ...),
 - à l'inobservation des règles de l'art, normes ou instructions de La Toulousaine lors de l'installation ou de l'utilisation des produits,
 - à l'utilisation non conforme à leur destination initiale, même passagère,
 - à des mauvaises conditions de stockage,
 - à tout aléa lié à la pose ou à une mauvaise utilisation avant la réception du chantier (coups, rayures, ...)
 - aux phénomènes météorologiques exceptionnels :
 - o vent supérieur à celui de la classe de la porte,
 - o foudre, gel.
 - à l'utilisation d'éléments non compatibles (boîtiers de commande ou automatismes par exemple),
 - à des influences extérieures telles que feu, eau, sels, bases, acides, conditions environnementales anormales, projections diverses, cas de force majeure,
 - à la négligence ou au mauvais entretien ou à un manque d'entretien (présentation du carnet d'entretien obligatoire).
- des produits modifiés,
- des frais d'entretien,
- de non-conformité de produits aux documentations commerciales, qui sont des documents non contractuels,
- de tous dommages matériels ou immatériels consécutifs ou non consécutifs au défaut du produit.

4 - Modalités

- La mise en œuvre de la garantie doit se faire par lettre RAR, accompagnée de la copie de la facture d'origine.
- Elle n'est recevable que si l'acheteur est à jour de ses obligations financières.
- Les pièces défectueuses doivent être retournées, en port payé non remboursable à l'adresse suivante :

Par courrier : FTFM La Toulousaine

Route de Toulouse

CS 5757668

31676 LABEGE CEDEX

par transporteur : FTFM La Toulousaine

Route de Toulouse

31750 ESCALQUENS

- Le renvoi des pièces réparées ou remplacées dans le cadre de la garantie s'effectue aux frais et risques de La Toulousaine.